

GRANDES IDÉES

Les expériences de travail dans les métiers, en dehors de l'école, renforcent les compétences au travail et élargissent l'éventail d'options de carrière et de vie tout en offrant des possibilités de découverte de soi.

La compréhension et l'exercice de ses **droits et responsabilités** en tant que travailleur contribuent à la sécurité au travail pour tous.

La poursuite d'un parcours axé sur les métiers repose sur le cycle d'investigation suivant : questionnement, planification, réflexion, adaptation et choix des prochaines étapes.

Normes d'apprentissage

| Compétences disciplinaires | Contenu |
|---|---|
| <p><i>L'élève sera capable de :</i></p> <p>Établir des liens et appliquer ses compétences</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collaborer avec l'enseignant et l'employeur pour développer un plan de formation adapté au métier • Perfectionner et appliquer ses compétences propres au métier en travaillant, tel que prévu dans le plan de formation, et progresser dans l'apprentissage • Utiliser les compétences transférables liées au stage en milieu de travail • Explorer d'autres possibilités de stage en milieu de travail pour améliorer ses perspectives d'avenir • Développer des compétences lui permettant de travailler de manière respectueuse et constructive, tant en autonomie qu'en équipe, en vue d'atteindre des objectifs communs • Démontrer sa compréhension des notions de sensibilité culturelle, d'éthique professionnelle et d'étiquette au travail • Contribuer à prendre soin de lui-même, de ceux qui l'entourent et de la société en général et décrire les manières de le faire • Consulter des informations et des opinions sur la sécurité au travail afin de se faire une idée des risques pour la sécurité avant son stage en milieu de travail • Déterminer, respecter et assimiler les normes provinciales de sécurité au travail et les consignes de sécurité propres au milieu de travail où s'effectue son stage | <p><i>L'élève connaîtra :</i></p> <p>Sécurité au travail</p> <ul style="list-style-type: none"> • Droits et responsabilités en matière de santé et sécurité au travail, notamment les dangers propres aux différents métiers, les mesures d'atténuation des risques, ainsi que le droit de refuser de travailler dans des conditions dangereuses • Assurance contre les accidents du travail • Dangers potentiels dans son métier ou secteur d'activité • Procédures et protocoles d'intervention en cas d'incident ou d'accident au travail • Sensibilisation à la prévention des accidents <p>Compétences au travail</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compétences essentielles dans un marché du travail en mutation constante • Responsabilités et attentes associées à l'éthique professionnelle et à l'étiquette au travail, y compris les questions de confidentialité • Attentes au travail, en général et dans un milieu de travail précis |

Normes d'apprentissage (suite)

| Compétences disciplinaires | Contenu |
|---|--|
| <p>Réfléchir et se perfectionner</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entreprendre l'analyse et la documentation constantes de son expérience professionnelle pour cerner ses forces, les compétences améliorant son employabilité et les domaines à améliorer • Réfléchir sur les stratégies de résolution des problèmes en autonomie et en collaboration mises en œuvre dans le cadre de son stage en milieu de travail • Reconnaître les progrès faits dans l'acquisition de compétences liées à sa carrière et peaufiner son plan de formation propre au métier | <ul style="list-style-type: none"> • Aspects culturels de l'utilisation des terres et savoir des peuples autochtones • Stratégies de résolution des problèmes et des conflits; entregent • Compétences d'autoreprésentation et connaissance de ses propres capacités • Parcours d'apprentissage et qualifications ou certifications requises dans les métiers choisis • Procédures de documentation de l'Industry Training Authority (ITA) |

Grandes idées – Approfondissements

TRAV
12^e année

- **droits et responsabilités** : par exemple, ceux que prévoient les lois provinciales sur les accidents du travail (*Workers Compensation Act* et *Workers Compensation Amendment Act*)

Compétences disciplinaires – Approfondissements

TRAV
12^e année

- **compétences propres au métier** : par exemple, celles acquises au moyen des programmes de métiers de l'Industry Training Authority (ITA) (<http://www.itabc.ca/discover-apprenticeship-programs/search-programs>; en anglais)
- **compétences transférables** : compétences acquises à l'école qui s'appliquent au stage en milieu de travail, puis aux débouchés et expériences après l'obtention du diplôme
- **perspectives d'avenir** : renvoie au développement de carrière et de vie, c'est-à-dire le processus continu de découverte de soi, de développement de la compétence et d'assimilation des enseignements tirés des expériences vécues à l'école, au travail et dans la vie personnelle. Cela comprend notamment les champs d'intérêt et les passions de l'élève, les choix de cours, le service communautaire, les certificats, diplômes et apprentissages, les programmes coopératifs et les stages en milieu de travail.
- **autonomie** : comprend les protocoles pour le travail en isolement
- **de sensibilité culturelle, d'éthique professionnelle et d'étiquette au travail** : par exemple, en ce qui concerne les différences culturelles, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, les normes d'emploi de la Colombie-Britannique, la prévention du harcèlement, ainsi que les rôles, les droits et les responsabilités prévus par WorkSafeBC
- **prendre soin de lui-même, de ceux qui l'entourent et de la société en général** : en appliquant, par exemple, les principes de la civilité numérique et de la prévention des accidents, ainsi que différents protocoles de sécurité, comme le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), les équipements de protection individuelle (EPI), la formation en salubrité des aliments « FOODSAFE Level 1 » et les fiches de données de sécurité (FDS)
- **sécurité au travail** : dans le contexte du stage en milieu de travail
- **provinciales** : par exemple, les normes de WorkSafeBC
- **l'analyse et la documentation** : activités qui aident l'élève à réfléchir sur son apprentissage et à le mettre en valeur – par exemple, les différents moyens d'en rendre compte, comme le dialogue entre l'élève et l'enseignant ou les discussions entre l'employeur, l'élève et l'enseignant; les portfolios, les essais photographiques, les présentations numériques et orales; le recueil de pièces justificatives, la tenue d'un journal, l'accroche narrative, etc.
- **stratégies de résolution des problèmes en autonomie et en collaboration** : par exemple, répondre aux événements inattendus de la vie réelle, rechercher des solutions à de nouveaux problèmes

Contenu – Approfondissements

- **Droits et responsabilités en matière de santé et sécurité au travail** : tels que définis, par exemple, dans WorkSafeBC et dans la loi provinciale sur les normes d'emploi (*Employment Standards Act*)
- **Assurance contre les accidents du travail** : WorkSafeBC, *Employment Standards Act*, *Workers Compensation Act*
- **Sensibilisation à la prévention des accidents** : éliminer les risques de trébuchement, utiliser la bonne technique pour soulever les objets, etc.
- **Compétences essentielles** : réflexion, communication, compétence personnelle et sociale, etc.; voir aussi les profils des compétences essentielles du Gouvernement du Canada (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/competences-essentielles/profils/guide-sommaire.html>)
Remarque : les acquis démontrés dans d'autres cours sont acceptés (p. ex. le CV préparé pendant le cours d'Éducation au choix de carrière et de vie).
- **Attentes au travail** : par exemple, conduite, confidentialité, tenue vestimentaire adéquate pour le poste et les tâches, équipement de protection individuelle (EPI), gestion du temps
- **Aspects culturels de l'utilisation des terres et savoir des peuples autochtones** : ceux qui sont pertinents pour le stage en milieu de travail
- **autoreprésentation** : représentation par l'élève de ses compétences, de ses points de vue ou de ses champs d'intérêt
- **connaissance de ses propres capacités** : foi de l'élève en sa capacité d'atteindre ses buts
- **Parcours d'apprentissage** : par exemple, les programmes de métiers de l'Industry Training Authority (ITA) (<http://www.itabc.ca/discover-apprenticeship-programs/search-programs>; en anglais seulement)
- **qualifications ou certifications** : certificat de qualification, comme Sceau rouge ou la certification de l'ITA
- **requis** : tel que décrit dans la base de données Direct Access de l'ITA (<https://www.itadirectaccess.ca>; en anglais seulement)
- **Procédures** : notamment la consignation des heures de formation en milieu de travail